

Chères Bucquosiennes, chers Bucquois,

En ce début de nouvelle année, je suis heureux au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, de vous présenter tous les bons vœux que nous formons pour chacun d'entre vous. Vœux de bonne et heureuse année, de bonne santé et de prospérité. Certains d'entre vous ou de vos proches connaissent des difficultés ou sont frappés par la maladie, le deuil, le chômage, la solitude. A tous j'adresse un message de fraternité, de chaleur humaine et d'espoir.

Les élections municipales se dérouleront les 23 et 30 mars prochains.

He oui ! Déjà 6 ans se sont écoulés.

Le bulletin municipal est simplifié : un devoir de réserve est recommandé pour respecter la loi en vue de ces prochaines élections.

Le dernier recensement que l'INSEE nous a communiqué récemment nous donne une population de 1514 habitants. Après consultation auprès de la préfecture, le nombre de conseillers municipaux doit être de 19 au lieu de 15 actuellement.

Pour les communes de plus de 1000 habitants, donc la nôtre, le mode de scrutin est changé.

Les principaux changements apportés par la loi électorale du 17 mai 2013 sont les suivants :

- Abaissement du seuil du scrutin par liste de 3500 à 1000 habitants.
- Respect de la parité à partir de 1000 habitants.
- Election des représentants à l'intercommunalité en même temps que les conseillers municipaux.

Conséquences :

- Obligation de prévoir des listes complètes et bloquées de candidats et qui ne peuvent être modifiées par les électeurs par panachage ou vote préférentiel.
- Ces listes doivent respecter le principe de la parité c'est-à-dire, comporter alternativement un candidat de chaque sexe.

- L'élection peut se dérouler en un ou deux tours de scrutin.

Des explications plus précises vous seront communiquées avant le 23 mars pour le bon déroulement de ces élections.

En ce qui concerne les projets en cours :

- La construction de la déchetterie a pris un peu de retard, mais les travaux doivent débuter prochainement.
- La deuxième tranche de l'éclairage public est prévue fin janvier début février.
- Les travaux d'urgence de l'église sont prévus ce mois de janvier si les conditions climatiques le permettent.

Le mandat se termine, et j'ose espérer que notre action au cours de ces 6 années passées a été perçue de manière positive par la majorité d'entre vous. L'ensemble du conseil municipal et moi-même avons eu pour unique objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants de notre belle commune.

Pour terminer, je voudrais rendre hommage et dire un grand merci aux membres des associations, aux bénévoles de la médiathèque, qui ne comptent pas leur temps pour animer le village.

Merci aussi à l'ensemble du personnel communal pour tout le travail accompli pendant ce mandat.

Je vous renouvelle à toutes et à tous mes vœux les meilleurs pour 2014.

Le Maire,
Pierre COLLE



Conception et impression
Imprimerie Sensey
Arras - 03 21 50 29 29

